Image not found or type unknown

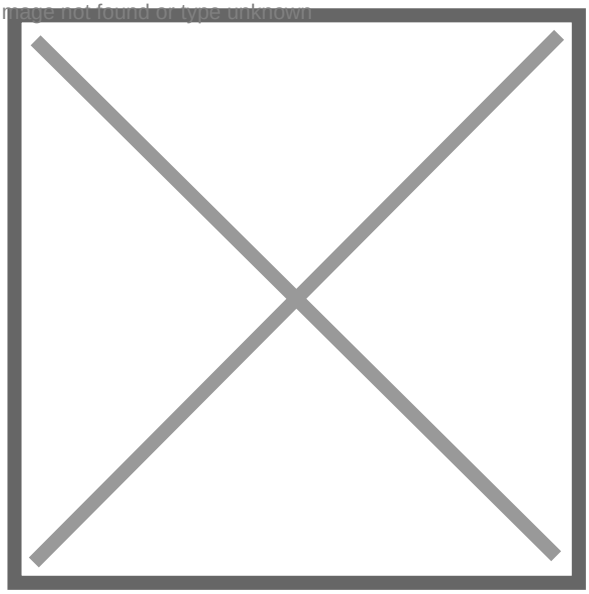

Dégâts des eaux, litige voisin et succession

Par **loulou27220**, le **15/02/2015** à **14:43**

Bonjour,

je sus dysphasique, dyspraxique et dyslexique, veuillez m'excuser pour les fautes d'orthographe et de tournure de phrase. Merci

Notre oncle a construit un mur non mitoyen sur toute la longueur du terrain. Quelle année après les voisins ont construit leur maison mais pas accolé à la maison il a un espace de 15 cm environ mais voilà les ennuis qui nous arrivent tout droit dessus.

Il a de l'infiltration sur le mur des voisins, on a vidangé le puisard, on a des photos attestant prouvant que le mur était construit bien avant la construction de la maison des voisins, les deux experts des deux compagnies ont bien noté les infiltrations, qu'il fallait changer la couvertine et refaire l'étanchéité du 1 er poteau mais voilà les voisins veulent abattre le mur pour faire le crépi, au début à leur frais, maintenant ils ne veulent plus à leur charge mais à la charge de la succession , car les assureurs ont dit que le problème serait résolu sans la destruction du mur.

Notre oncle a été en litige avec ses voisins depuis des années, il est décédé il y a 25 ans, ensuite notre tante est décéder il y a 15 mois et les gens ont eu le culot de dire qu'elle aurait pu décéder plus tard et moi j'ai rétorqué un peut de descence et ensuite j'ai dit vous l'aurez taxé afin qu'elle paye la propre destruction de son mur.

Ils nous cherche des poux sur notre tête, j'ai proposé de faire venir un géomètre afin de vérifier le bornage avec frais partagé refusé, car j'ai dit si le mur et le garage se trouve dans leur propriété, on détruira l'ouvrage mais si c'est le contraire ça sera la destruction de leur maison, il faut que cela fonctionne dans les deux sens.

Ils avaient laissés sous entendre que le garage et la clôture en parpaing n'avait pas de permis de construire, le garage a bien un permis de construire mais la mairie n'a rien trouvé pour le mur mais comme c'est dans la propriété de la défunte tante, la mairie leur a dit qu'il fallait trouvé un accord avec nous.

On est pas contre pour la destruction mais après ils ne veulent pas remettre en état car il aura plus de clôture, soit remonter le mur et je dis pourquoi pas avec du grillage, ils ne veulent rien payé.

Ils menacent de inonder la partie de leur mur car ils n'en peuvent plus, j'ai prévenu le notaire ainsi que les assureurs.

On peut m'aider. svpl merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés